

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE TRAPPES  
-----

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 FEVRIER 2018

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### **Présidence :**

Monsieur le Maire Guy MALANDAIN

### **Présents :**

G. MALANDAIN – C. AGNE – C. VILAIN – J-Y. GENDRON – A-A. BEAUGENDRE – T. URDY – H. THIAM – P. GUEROULT – O. INIZAN (*jusqu'à la délibération n°2018-024*) – A. RABEH – S. GRANDGAMBE – C. MORAIS – J-C. RICHARD – N. MOHAMAD (*à partir de la délibération n°2018-025*) – N. DELLAL – L. TOUHIR – A. ARCHAMBAULT – S. ABO (*à partir de la délibération n°2018-013*) – O. NASROU – J. GOMILA – S. DUMOUCHEY – B. RAWLINSON – M. BREUGNOT – L. MISEREY (*à partir de la délibération n°2018-012*) – V. BRUNATI – M. CHARNI

### **Absents excusés représentés:**

J. MARY – pouvoir à G. MALANDAIN  
O. INIZAN – pouvoir à L. TOUAHIR (*à partir de la délibération n°2018-025*)  
N. BARRÉ – pouvoir à J-Y. GENDRON  
M-M. HAMEL – pouvoir à C. VILAIN  
C. MACKEL – pouvoir à C. AGNE  
L. DAUVERGNE – pouvoir à A. ARCHAMBAULT  
H. MAAZOUZA – pouvoir à A. RABEH  
B. BOURAHOUANE – pouvoir à T. URDY  
G. GUESNON – pouvoir à N. DELLAL

### **Absents :**

N. MOHAMAD (*jusqu'à la délibération n°2018-024*)  
G. MONNIOT  
S. ABO (*jusqu'à la délibération n°2018-012*)  
L. MISEREY (*jusqu'à la délibération n°2018-011*)

**Secrétaire :** C. VILAIN

### **Administration :**

R. BOUCHEREAU – M. GALES – J. PASQUALINI – N. MEGUELLATI

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir désigné Madame VILAIN comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

• **A pris connaissance** des décisions du Maire n°2017-311 à 2018-305 prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 modifiée par les délibérations n°2014-112 du 30 septembre 2014, n°2015-169 du 14 décembre 2015 et n°2017-050 du 02 mai 2017, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, aucune remarque n'est formulée;

• **Approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2017.

• **Autorise**, à l'unanimité, la rétrocession du bail commercial sis 55 rue Jean Jaurès, dans les conditions définies dans le cahier des charges adopté par délibération n°2017-148 susvisée, à Madame Chesne Lucie, « FLEURS PASSION » - sis centre commercial de la Villedieu – 78990 ELANCOURT – pour un montant de 35 000 euros, hors frais d'actes.

• **Approuve**, à la majorité de 27 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, l'avenant au contrat de partenariat avec la Coopératrice D'Activité et d'Emploi « la Forge » ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le présent avenant, et tout document y afférent ;

**Dit** que les recettes sont inscrites au budget 2018, chapitre 74 et que les dépenses sont prévues au budget 2018, chapitre 65.

• **Prend acte**, à l'unanimité, du rapport d'activité 2016 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

• **Décide**, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

Etablissement	Enfants concernés	Thème principal	Date(s)	Subvention
Collège Le Village	48 élèves Dont 48 élèves trappistes	Séjour en Espagne	Du 9 au 14 avril 2018	1 000,00 €
	48 élèves dont 48 élèves trappistes	Séjour en Angleterre	Du 9 au 12 avril 2018	1 000,00 €
Collège Gustave Courbet	46 élèves dont 46 élèves trappistes	Séjour de pratique de ski	Du 14 au 20 janvier 2018	1 000,00 €
	48 élèves dont 48 élèves trappistes	Séjour découverte Rome Antique	Du 8 au 13 avril 2018	1 000,00 €
Lycée de la Plaine de Neauphle	49 élèves dont 29 élèves trappistes	Séjour en Angleterre	Du 29 janvier au 2 février 2018	1 000,00 €
Lycée Louis Blériot	48 élèves dont 3 élèves trappistes	Projet eTwinning avec l'Italie	Du 8 avril au 13 avril 2018	250,00 €
	9 élèves dont 8 élèves trappistes	Séjour en Irlande	Du 8 avril au 14 avril 2018	300,00 €
Lycée Henri Matisse	15 élèves dont 10 élèves trappistes	Golf Ryder Cup avec l'Ile de Loisirs	D 5 mars au 4 juin 2018	400,00 €

**Dit** que les dépenses sont prévues au budget 2018, chapitre 65.

- **Approuve**, à l'unanimité, la convention de transmission de données à caractère personnel relatives au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et à l'amélioration du suivi de l'assiduité entre la Ville de Trappes-en-Yvelines et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

**Précise** que ladite convention n'encadre qu'une seule transmission de données et qu'elle n'est donc pas reconduite tacitement.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

- **Approuve**, à la majorité de 30 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, la charte des temps d'accueil périscolaire et de loisirs annexée à la délibération.

**Précise** que ladite charte annule et remplace tous les autres règlements intérieurs précédents relatifs aux règles de fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs.

- **Propose**, à l'unanimité, le maintien, pour l'année 2017, de l'indemnité représentative de logement (IRL) des instituteurs, fixée en 2016 par arrêté préfectoral à 234,00 € par mois.

**Dit** que les recettes sont inscrites au budget, chapitre 74, et que les dépenses sont prévues au budget, chapitre 011.

- **Approuve**, à l'unanimité, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

- **Décide**, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU).

**Autorise** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

**Désigne** Monsieur Guy MALANDAIN, Maire de Trappes-en-Yvelines, pour représenter la commune au sein de cette association.

**Rappelle** que la participation financière de la Ville s'élève à 2 650 € pour l'année 2018. Elle pourra évoluer chaque année en fonction du nombre d'habitants.

**Précise** que cette adhésion est valable pour une durée d'un an, renouvelable.

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget des exercices considérés, chapitre 011, article 6182.

• **Approuve**, à l'unanimité, le plan de financement pour la nouvelle école élémentaire Jules Ferry, conformément au tableau ci-dessous :

### **DEPENSES PREVISIONNELLES**

Type de dépense	Montant prévisionnel en €
Travaux	6 865 000
Diagnostics	20 290
Concessionnaires	25 000
Coordinateur sécurité protection santé/Bureau de contrôle/ coordinateur système de sécurité incendie	58 115
Travaux de démolition	52 100
Maîtrise d'œuvre	823 360
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 843 865</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>9 412 638</b>

### **RECETTES**

	Financements	Montant en €
	ADEME	80 000
	CASQY : fond de concours	1 647 000
	Conseil Régional	80 000
	SENAT	40 000
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1 847 000</b>
	FC TVA	1 545 000
	PARTICIPATION COMMUNALE	6 020 638
<b>TOTAL HT</b>		<b>7 843 865</b>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>9 412 638</b>

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour ces travaux.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

• **Décide**, à l'unanimité, de créer, à compter du 1er janvier 2018, une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction pour les fonctions de Directeur Général des Services et de Directeur Général Adjoint occupant cette fonction par intérim.

**Précise** que la prime de responsabilité est fixée à 15% maximum du traitement soumis à retenue pour pension du bénéficiaire, c'est-à-dire le traitement brut plus la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire).

**Précise** que cette prime est liée à l'exercice effectif des fonctions et qu'elle est versée mensuellement.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2018, chapitre 012.

• **Approuve**, à l'unanimité, les modifications apportées au tableau des emplois, telles que présentées ci-après :

Postes supprimés			Postes créés		
Intitulé du poste	Grade mini	Grade maxi	Intitulé du poste	Grade mini	Grade maxi
Directeur Général des Services	attaché	administrateur	Idem	attaché	administrateur hors classe
Contrôleur de Travaux bâtiments	Ingénieur territorial	Ingénieur en chef territorial	Idem	technicien territorial	Ingénieur hors classe
Coordinateur pédagogique des sports	adjoint d'animation	adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Idem	animateur	animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Assistant médico-social	adjoint administratif territorial	adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Chargé médico-social	rédacteur	attaché
Directeur adjoint des accueils périscolaires et des loisirs	adjoint d'animation	adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Idem	adjoint d'animation	animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
			Ingénieur construction	Ingénieur territorial	Ingénieur hors classe
			Animateur 11/17 ans	Adjoint d'animation	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
			Animateur Multimédia	Animateur territorial OU Technicien territorial	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe OU Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe

**Prend acte** du tableau des emplois, ci-annexé, modifié en conséquence.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget des exercices considérés, chapitre 012.

• **Reconnaît**, à la majorité de 29 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, l'absence de préjudice financier pour la collectivité et l'absence de responsabilité du comptable public, suite au jugement formulé par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France à l'occasion du contrôle des comptes de Monsieur Philippe CACALY sur l'année 2014.

**Reconnaît** l'absence de responsabilité du comptable public Monsieur Philippe CACALY.

**Emet** un avis favorable sur la demande de remise gracieuse formulée par le comptable public de la collectivité, Monsieur Philippe CACALY.

• **Décide**, à la majorité de 29 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, la cession des lots 14, 15 et 69 du bâtiment B de la résidence de la Gare – sis 9 rue Pierre Sépard, sur la parcelle BC 13, à Trappes-en-Yvelines – au Centre Hospitalier Jean-Martin CHARCOT – sis 30 avenue Marc Laurent, 78 370 Plaisir - pour un montant de 180 000 euros.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**Dit** que les recettes sont inscrites au budget 2018.

- **Décide**, à l'unanimité, l'acquisition auprès de la succession de Madame Josette MARZI de la parcelle BD 98 d'une surface de 780 m<sup>2</sup>, sise 18 rue Irène Joliot Curie à Trappes-en-Yvelines, pour un montant de 295 000 €, hors frais de notaire.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 21.

- **Décide**, à la majorité de 29 voix pour, 5 voix contre et 0 abstentions, pour l'année 2018, la poursuite des aides octroyées aux associations pour les frais de location de locaux qu'elles acquittent, dont la liste est jointe en annexe. L'aide financière octroyée sera revalorisée en fonction de l'évolution des loyers.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2018, chapitre 65.

- **Approuve**, à l'unanimité, la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » annexée à la présente délibération ;

**Approuve** le renouvellement de l'adhésion de Trappes-en-Yvelines au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » à compter de l'année 2018 ;

**Autorise** le Maire à signer la convention constitutive ;

**Désigne** Monsieur AGNE en tant que représentant titulaire et Madame MORAIS en tant que représentant suppléant à l'Assemblée générale d'YCID ;

**Approuve** le versement de la cotisation annuelle 2018 d'un montant de 1 000€ au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » ;

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2018, chapitre 65.

**Pour extrait certifié conforme,  
Trappes, le 19 février 2018**



**Le Maire,  
Guy MALANDAIN**